

Département de Saône et Loire

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de M Guy GALEA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

PRESENTS : M. Guy GALEA,

Mmes Martine GIBAUD, Catherine LAFARGE, Christine CHEVALIER et Christèle VINCENT.

Mrs, Philippe GOURLAND, Jean-Charles LALANNE, François ROUGEOT, Jacques FELIX, Sylvain MACCORIN et Hubert JACQUEROUX

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles LALANNE. La séance est ouverte à 20H30.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2019

Le compte-rendu de séance du conseil municipal du 17 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISION MODIFICATIVE**Délibération 2019/036**

Le Conseil approuve à l'unanimité un virement de crédit pour ajustement budgétaire.

3. BAIL De FERMAGE**Délibération 2019/037**

M Le Maire Informe les Elus que M BARDAY Guy qui louait la parcelle AC 69, d'une superficie de 19.16 ares a décidé de ne plus l'exploiter.

M BAUDRAS Julien serait intéressé par la location de cette même parcelle,

La parcelle pourrait être louée 18.00 € à l'année et ce tarif pourrait être indexé sur le prix des fermages,

La location serait renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, un mois à l'avance.

4) COMMERCE AMBULANT PIZZA

M Le Maire annonce qu'une demande de ventes de pizza dans un camion ambulant a été déposée en mairie.

Cette vente serait mise en place chaque mercredi soir au niveau du terrain des Nièvres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'installation de ce commerce ambulant au tarif de 150,00 € /Trimestre.

5) ACHAT TERRAIN (IMPASSE DE LA VERCHERE à COLLONGETTES)**Délibération 2019/039**

M Le Maire Informe les Elus, que considérant les travaux qui doivent être réalisés sur le chemin situé « Impasse de la Verchère au lieu-dit les Collongettes » Lugny (71260), il serait normal que la commune possède une partie de cette parcelle d'une superficie de 245 m2 et référencée H 371.

Il propose de racheter cette partie de parcelle à M BERNIGAUD Anthony à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) SALLE EVENEMENTIELLE : Marché MOE**Délibération 2019/033**

M Le Maire explique que l'estimation des travaux concernant la réhabilitation de la salle des fêtes a augmenté suite à l'intégration de travaux pour l'amélioration thermique, acoustique et scénique.

Il convient d'ajuster les honoraires de MOE en fonction. Après consultation les honoraires supplémentaires s'élèvent 26 770,36 € HT. Le montant des honoraires de la SARL AIB Jean SIMON, entreprise retenue, s'élève à **78 930 ,36 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) CREDIT AGRICOLE**Délibération****2019/042-43**

M Le Maire expose les diverses propositions de financement au Conseil Municipal, concernant l'achat du bâtiment situé « Place des Halles-71260 LUGNY » dont la référence cadastrale est AB 227.

Après consultation, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

De contracter auprès de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est** un emprunt de 200 000,00 €, selon les caractéristiques suivantes :

Organisme :	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE
Objet :	FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
Montant emprunté :	200 000 €
Durée :	240 MOIS
Taux d'intérêt :	0,65 %
Frais de dossier :	200,00 €
Périodicité retenue :	MENSUELLE
Echéance :	888,90 €
Remboursement anticipé :	possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Et, autorise M Le Maire à signer le contrat de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

8) MAISON de SANTÉ

Délibération 2019/041

Considérant que le logement n°7 situé impasse du Tarillot 71260-LUGNY actuellement en vente et considérant que ce bien a un intérêt pour la commune, en particulier pour l'agrandissement de la Maison de Santé, puis, suite à la proposition de vente par l'OPAC de Saône et Loire, M Le Maire propose d'acquérir le bien cité au prix de 96 500 € (frais de notaire en sus à la charge de la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) ONF ETAT DE L'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES ET AFFOUAGES 2020

Délibération 2019/044

M Le Maire expose la présentation par l'agent patrimonial de l'ONF des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2019 ; dans ce cadre, le maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

10) COMPLEMENT SANTÉ (pour les agents)

Délibération 2019/046

M Le Maire propose aux élus de participer à compter du **1^{er} janvier 2020**, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents employés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11) RPQS APPROBATION RAPPORT ANNUEL S/ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

M Le Maire informe les Elus que le rapport annuel concernant le prix et la qualité des eaux usées est disponible à l'accueil de la mairie. Le prix du traitement de l'eau usée revient à 2.95 €.TTC/m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le RPQS eaux usées 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- **Convention ORT** : « Opération Revitalisation du Territoire » : Le 1^{er} Adjoint informe les membres, qu'il serait possible pour la commune de Lugny de participer à l'opération ; Cette opération vise une requalification d'ensemble d'un centre bourg dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Les élus sont d'accord afin de participer à cette action.
- **Commission Cimetière** ; M Le Maire rappelle à la commission qu'il est urgent de mettre à plat les documents, concession...etc. Une réunion est mise en place entre les élus concernés.
- **Association** : M JACQUEROUX informe la mise en place d'une nouvelle association qui a pour but le voyage en destination de la Tanzanie et de Cuba : elle se nomme « Voyages-Voyages, l'aventure, la vraie... »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 23 octobre 2019 à 20h30.

Le Maire,

Guy GALÉA

